

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN  
Séance du mercredi 30 mars 2016

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 23/03/2016

Date d'affichage : 23/03/2016

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

**PRESENTS** : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget annexe « Extension du Parc d'Activités Saint-Maur » pour l'exercice 2016.

Il rappelle que l'objet de ce budget annexe est d'individualiser les opérations d'acquisitions et de cessions de terrains ainsi que les frais liés à l'aménagement de la zone.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 180 000 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 180 000 €

Le budget comprend, en dépenses, les intégrations de terrains provenant du budget principal et les prévisions d'acquisitions de terrains ainsi que les travaux et études d'aménagement.

Le budget est équilibré par une avance remboursable du budget principal de 80 000 € et un emprunt de 100 000 €.

**N°2016/077**

**BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES SAINT-MAUR »**

